

Interpellation de M. Norré : Les animaux au Marché annuel de Saint-Job.

M. Norré rappelle que des animaux sont présents chaque année au Marché annuel de Saint-Job.

M. Norré reconnaît que cette présence animale confère un certain intérêt au marché annuel et comporte aussi un atout éducatif en permettant aux enfants citadins d'avoir un contact avec les animaux de la ferme.

Néanmoins, M. Norré se pose des questions quant au bien-être des animaux présents, car lors du marché de l'année dernière, qui s'est déroulé sous une chaleur caniculaire, il a remarqué que des alpagas sont demeurés toute la journée sur du bitume chauffé par le soleil sans disposer d'un coin d'ombre, que des volatiles ont été enfermés dans des cages de 30 centimètres et que de nombreux animaux n'avaient pas suffisamment d'eau pour se désaltérer.

Cependant, les mentalités évoluent en ce domaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'utilisation de poneys est interdite sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale. Et la mandature communale actuelle a vu éclore un échevinat du Bien-être animal.

Que pense Mme l'Echevine du Bien-être animal de la présence d'animaux de ferme lors du Marché annuel de Saint-Job ?

Quelles mesures compte-elle prendre pour assurer leur bien-être ?

Des mesures plus proportionnées ne permettraient-elles d'atteindre l'objectif poursuivi en évitant l'inconfort pour les animaux ?

Mme Vandeputte se réjouit de l'interpellation de M. Norré, qui rejoint sa propre question écrite sur la même thématique.

M. Cohen estime qu'il est important de veiller au bien-être animal.

Néanmoins, il demeure partisan du maintien de la présence d'animaux à la foire de Saint-Job dans la mesure où certains enfants, notamment ceux issus de familles plus défavorisées, ont rarement l'occasion de voir des animaux de ferme.

Mme l'Echevine De Brouwer comprend très bien que les animaux constituent un point d'attraction de la foire de Saint-Job, notamment pour un public qui n'a guère l'habitude de voir des vaches, des moutons, des chèvres, etc.

Néanmoins, cette manifestation doit évoluer de manière à garantir un traitement respectueux des animaux.

À ce jour, l'administration communale n'a pas établi un cahier des charges définissant les conditions de confort pour les animaux mais elle est tout à fait disposée à le faire avec la collaboration de spécialistes.

Dans cette perspective, le Collège a fait appel au conseil du département Bien-être animal de Bruxelles-Environnement, qui était prêt à envoyer des représentants à la Foire de Saint-Job, mais vu qu'il n'y avait pas d'animaux lors de la dernière foire, la commune s'appuiera sur l'expertise de cet organisme pour les éditions ultérieures de cet événement.

Le Collège n'a pas encore pu établir une collaboration avec les associations de défense des animaux mais espère bénéficier de leur concours à l'avenir.

M. Norré n'est pas hostile par principe à la présence d'animaux sur la Foire de Saint-Job, du moment que leur bien-être est garanti.

Selon M. Norré, les espaces verdurisés seraient plus adéquats pour l'accueil d'animaux que du bitume surchauffé.